

# Séjour Activités Physiques de Pleine Nature Hiver

Comité Départemental du Sport Adapté  
de la Haute-Garonne



**Accessibilité : - de 18 ans**



**Du mardi 23 au jeudi 25 janvier 2024**



**À Font-Romeu (66)  
Résidence Les Ecureuils  
1 rue Jean Moulin - 66120 Font-Romeu**

# Programme du séjour

## MARDI 23 JANVIER 2024

09h00 - 13h30	Trajet, Accueil (à partir de 11h30 sur la station) + Pique-Nique
14h00 - 17h30	Accueil et/ou activités au choix (Ski de Fond, Ski Alpin ou Raquettes).
17h30 - 19h30	Temps libre.
19h30 - 20h30	Repas pris en commun.
20h30 - 22h00	Soirée animée.

## MERCREDI 24 JANVIER 2024

08h00 - 09h15	Petit déjeuner.
09h30 - 12h00	Activités au choix (Ski de fond, Ski Alpin, Raquettes ou Balnéothérapie).
12h30 - 13h30	Pique-Nique.
14h00 - 17h30	Activités au choix (Ski de fond, Ski Alpin, Raquettes ou Balnéothérapie).
17h30 - 19h30	Temps Libre.
19h30 - 20h30	Repas pris en commun.
20h30 - 22h00	Soirée animée.

## JEUDI 25 JANVIER 2024

08h00 - 09h30	Petit déjeuner – rangement des chambres.
09h30 - 12h00	Activités au choix (Balnéothérapie, Ski de fond, Ski Alpin, Raquettes).
12h00 - 13h00	Repas sur site ou Pique-Nique.
13h30 - 15h30	Trajet retour.

# Tarif du séjour

**POUR CE SÉJOUR DE 3 JOURS ET 2 NUITS  
LE TARIF EN PENSION COMPLÈTE EST DE : 250,00€/PERS.**

**Ce tarif comprend :** 2 nuitées avec petit déjeuner, 2 déjeuners et 2 diners.

Il inclut également le linge de lit. Ce tarif s'applique aux sportifs et aux accompagnateurs.

**Le CDSA31 prend en charge :** les activités mentionnées dans le dossier d'inscription, le veilleur de nuit, les frais de dossier, la taxe de séjour et les régimes alimentaires spécifiques (à partir du moment où ils ont été mentionnés lors de l'inscription). Les autres activités/dépenses ne sont pas prises en charge par le CDSA 31 ainsi que la location du matériel de ski de fond.

## HÉBERGEMENT

La Résidence les Ecureuils est située à Font-Romeu, belle station de ski des Pyrénées Orientales.

Elle est située à 10 minutes du centre du village et des télécabines.

La partie hébergement est regroupée sur un bâtiment de 2 étages avec des chambres de 2 à 5 personnes (+ 2 chambres de 7 et 2 chambres PMR). Elles sont toutes équipées d'une salle de bain et de WC et elles disposent d'un balcon ou d'une terrasse avec vue sur les Pyrénées.

La résidence est équipée d'une salle jeux (billard, baby-foot) et de plusieurs espaces de convivialités.

## ! ATTENTION

Présence de quelques lits doubles et lits superposés. Sur ce séjour, le nombre de places étant limité, tous les lits sont susceptibles d'être utilisés. La répartition de l'hébergement tentera de prendre en compte les besoins spécifiques des sportifs, merci de le préciser dans le dossier d'inscription.

## ÉQUIPEMENT

Prévoir un équipement adapté à la pratique des activités proposées : équipement pour la neige (textile chaud et imperméable, gants, bonnets, lunettes de soleil, ...), chaussures de randonnées « hiver » obligatoires, sac à dos, gourdes, ... **Linge de toilette non fourni.**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre titulaire de la licence FFSA 2023/2024 pour les sportifs et les accompagnateurs.

- Avoir renvoyé le dossier d'inscription complet au plus tard le **24 Novembre 2023** à l'adresse suivante : **cdsa31@gmail.com**

- Les dossiers ne seront traités qu'une fois complets (pages 3 à 6 complétées et signées + le règlement du séjour) et par ordre d'arrivée (pré-réservation conseillée).

**ATTENTION :** Le paiement du séjour se fait **au moment de l'inscription, de préférence par chèque** (à l'ordre du CDSA 31) **ou par virement (RIB sur demande)**. Ce paiement donnera lieu à une facture dès réception du paiement.

## RÉUNION DE PRÉPARATION DU SÉJOUR

Une réunion de préparation au séjour sera organisée le **vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30 en visio**.

**La présence d'un représentant de chaque groupe est obligatoire.**

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter:

Claire Thiriot – Conseillère Technique Fédérale / Responsable CDSA 31

Tel : 06 19 85 80 58 - Mail : cdsa31@gmail.com

**SÉJOUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE HIVER**

Comité Départemental du Sport Adapté de la Haute-Garonne  
190 rue Isatis – 31670 Labège – cdsa31@gmail.com - 06 19 85 80 58



# Cadre réglementaire du séjour

## Hébergement :

- Le CDSA 31 a ciblé des établissements répartis dans un secteur allant de 1h à 3h30 de Toulouse. Toutes les commissions de sécurité ont validé l'ouverture de ces établissements. Le CDSA 31 connaît l'ensemble des sites avec lesquels il travaille et estime qu'ils disposent d'infrastructures adaptées à l'accueil de nos séjours.

- Le CDSA 31 s'engage à préciser dans chaque dossier d'inscription les conditions d'hébergement propres au séjour.

En fonction des demandes et projets, le CDSA 31 pourra être amené à élargir sa zone de séjours et le type d'hébergements.

## Restauration :

- Le CDSA 31 fait essentiellement appel à des établissements proposant une pension complète. En cas de demi-pension ou d'hébergement simple, le CDSA 31 assure la restauration en garantissant le respect des normes d'hygiène HACCP.

- Il est à la charge de chaque groupe de prévoir : le pique-nique du premier jour, les apéritifs des sportifs et les éventuelles collations.

## Participants :

- Tous les participants doivent être en possession d'une licence FFSA en cours de validité (sportifs ET accompagnateurs).

- La modification à moins de 30 jours du séjour pourra être envisagée uniquement si elle ne met pas en difficulté l'organisation mise en place au niveau de l'hébergement, de la restauration et des activités.

## Encadrement et Responsabilités :

- Les sportifs accueillis sur les séjours du CDSA 31 sont sous la responsabilité des professionnels qui accompagnent le groupe pendant toute la durée du séjour. Un responsable de groupe devra être désigné. Le taux d'encadrement est déterminé par la structure qui inscrit le groupe, les accompagnateurs devront être diplômés et devront impérativement connaître les sportifs dans leur quotidien. Ils assurent l'accompagnement des sportifs du lever au coucher et participent activement à l'encadrement des activités proposées.

- Afin d'assurer la sécurité des sportifs pendant la nuit, le CDSA 31 recrutera un veilleur de nuit (à partir de 20 sportifs participants) qui assure ses fonctions de 22H à 8h du matin. Il est demandé au responsable de chaque groupe de respecter un temps de transmission d'informations à 22H et à 8H. En cas de difficulté pendant la nuit, le veilleur peut solliciter les accompagnateurs des groupes. Attention, il n'a pas pour mission d'assurer des soins.

- En cas de difficulté avec un sportif durant le séjour, l'établissement, le club ou l'association s'engage à mettre en place les moyens nécessaires afin de sécuriser le sportif et le séjour.

## Transport :

Le transport du lieu de vie au lieu de séjour ainsi que les déplacements pendant toute la durée du séjour s'effectuent principalement en véhicule léger ou en minibus. Les sportifs et professionnels se déplacent essentiellement avec les véhicules de leurs établissements et ils sont sous leur responsabilité.

Tous les titulaires d'une licence FFSA sont assurés pour être transporté dans le véhicule du CDSA 31.

## Responsable du séjour :

Le CDSA 31 positionne l'un de ses Conseiller Technique Fédéral en tant que responsable de séjour. Il est :

- Garant de la sécurité physique, morale et affective des sportifs dont il a la responsabilité en respectant la législation en vigueur et en faisant appliquer les recommandations de bonne pratique.

- Garant du respect du projet, du bon fonctionnement du séjour, de la qualité des prestations proposées, de l'adaptation de la prise en charge des sportifs, ainsi que de la bonne coordination des accompagnements.

- L'interlocuteur privilégié des différents acteurs du séjour : prestataires, administrations, ... mais également des établissements, clubs, associations, ...

## Soin(s)/ Suivi Médical :

Pour chaque séjour, le CDSA 31 met en place :

- Un partenariat avec un cabinet médical à proximité du lieu de séjour. Il avertit de la présence d'un groupe de sportifs en situation de handicap ayant des besoins spécifiques en matière de santé.

- Une trousse de premiers secours mobile et un registre de soins.

- La licence FFSA en cours de validité suppose un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques et Sportives en cours de validité et plus particulièrement celles proposées sur le séjour. Il appartient aux personnes qui saisissent les licences de s'assurer de la détention et la validité de ce document.

- Le stockage et la distribution des traitements est sous la responsabilité des professionnels qui encadrent les groupes. Ils doivent être en possession des documents nécessaires à la distribution des traitements (ordonnances, protocoles de distribution...) et à une prise en charge médicale d'urgence (fiche de liaison sanitaire).

## Activités :

- Les activités physiques et sportives proposées au cours des séjours seront encadrées par un Enseignant en APA, un Educateur sportif APA ou équivalent conformément à la réglementation en vigueur.

- Pour l'encadrement d'activités à environnement spécifique ou nécessitant une qualification particulière, le CDSA 31 fait appel à des prestataires qualifiés et ayant une sensibilité pour accompagner les personnes en situation de Handicap.

- Bien qu'à dominante sportive, les séjours sont faits pour être adaptés aux sportifs accueillis, le CDSA 31 propose des activités, il appartient aux groupes de s'inscrire dans les activités de leur choix en fonction des envies du groupe.

## Annulation :

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Annulation du fait du CDSA 31 : Les séjours du CDSA 31 sont ouverts à partir de 30 participants.

Le CDSA 31 se réserve le droit d'annuler le séjour ou de le modifier si les circonstances l'exigent.

Annulation du fait du participant : Toute annulation, après l'envoi du dossier d'inscription entraînera une facturation.

- Moins de 30 jours avant le départ : Facturation de 75% du prix du séjour.

- Moins de 15 jours avant le départ et en cas d'absence le jour J, : Facturation de la totalité du prix du séjour.

- En cas d'hospitalisation ou de contre-indication médicale, le CDSA 31 traitera individuellement les demandes sur présentation d'un justificatif.

## Facturation :

Les séjours sont à régler au moment de l'inscription par chèque à l'ordre du CDSA 31 (de préférence) ou par virement. Ce règlement donnera lieu à une facture.

# Fiche de recensement des activités

	Créneau(x) possible(s)	Nombre de sportifs	Nombre d'accompagnateurs	Créneau(x) souhaité(s)	Information(s) complémentaire(s)
<b>Raquettes Initiation</b> ½ journée	Mardi AM ou Jeudi Matin				Créneaux : 9h/12h ou 14h/17h
<b>Randonnée Raquettes Petits/Moyens Marcheurs</b> ½ journée					
<b>Randonnée Raquettes Moyens /Bons Marcheurs</b> ½ journée					
<b>Ski de Fond - Débutant</b> ½ journée	Mercredi Matin ou Mercredi AM				Cours ESF de 2h 9h30/11H30 ou 15h/17h
<b>Ski de Fond - Niveau Intermédiaire</b> ½ journée					
<b>Ski Alpin - Débutant</b> ½ journée	Mercredi Matin ou Mercredi AM				Cours ESF de 2h 9h30/11H30 ou 15h/17h
<b>Ski Alpin - Niveau Intermédiaire</b> ½ journée					
<b>Balnéothérapie</b>	Mardi AM, Mercredi AM ou Jeudi Matin				Créneau(x) : 10h30 /12h30 - 14h/16h ou 15h/17h

## ⓘ ATTENTION

Ces renseignements ne valent pas inscription aux activités, ils nous permettent d'organiser au mieux les plannings d'activités de chaque groupe.

# Fiche hébergement et restauration

<b>HÉBERGEMENT</b>		
	<b>FILLES</b>	<b>GARÇONS</b>
<b>SPORTIFS</b>		
<b>Précisez les besoins spécifiques d'hébergement</b>		
<b>ACCOMPAGNATEURS</b>		

<b>RÉGIMES ALIMENTAIRES</b>	
	<b>QUANTITÉ</b>
<b>Sans Porc</b>	
<b>Sans viande</b>	
<b>Mixé</b>	
<b>Haché</b>	
<b>Pique-Nique "pain de mie"</b>	
<b>Autre(s) : précisez</b>	